

Étude paysagère

Ferme éolienne du Bois Élie

Communes de Cormainville, Guillonville et Courbehaye (28)

Version consolidée

Juin 2018



Volkswind France SAS
SAS au capital de 250 000 € R.C.S Nanterre 439 906 934

Centre Régional de Tours

32 rue de la Tuilerie

37 550 SAINT AVERTIN

Tél : 02.47.54.27.44 / Fax : 02.47.54.67.58

www.volkswind.fr



FERME EOLIENNE DU BOIS ELIE - Cormainville, Guillonville et Courbehaye (28)
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	François DELSIGNE	Chef de projet	Avril 2018	
Cartographie	Sylvain DEBORDE	Cartographe	Avril 2018	
Validation	Julien Eloire	Ingénieur environnement	Avril 2018	

airele nord

ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél : 03 27 97 36 39
Fax : 03 27 97 36 11
Contact.nord@airele.com

airele ouest

ZA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât 1
27930 LE VIEIL EVREUX
Tél : 02 32 32 53 28
Fax : 02 32 32 99 13
Contact.ouest@airele.com

airele est

Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 64 05 01
Fax : 03 26 64 73 32
Contact.est@airele.com

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. Préambule méthodologique	5
1.1. Introduction méthodologique	6
1.1.1. Objectifs de l'étude	6
1.1.2. Méthodologie	6
1.1.2.1. Articulation de l'étude	6
1.1.2.2. Documentation consultée	6
1.1.2.3. Définition des aires d'étude	6
1.1.2.4. Présentation de la zone d'implantation potentielle	7
1.1.3. Quelques définitions préalables	9
1.1.3.1. Notions de covisibilité	9
1.1.3.2. Notions de contraste visuel	9
1.2. Documents de cadrage	10
1.2.1. Schéma Régional Eolien (2012)	10
1.2.2. Guide des paysages d'Eure-et-Loir	11
1.3. Contexte éolien	11
Chapitre 2. Etat initial paysager, patrimonial et touristique	15
2.1. Le grand paysage	16
2.1.1. Inscription du site dans l'Unité de la Beauce	16
2.1.2. Eléments structurants	19
2.1.2.1. Le paysage topographique	19
2.1.2.2. Le réseau hydrographique	19
2.1.2.3. L'occupation du sol	21
2.1.2.4. Les infrastructures	22
2.1.3. Sensibilités de ces paysages	24
2.1.3.1. L'impact visuel de la zone d'implantation potentielle dans le paysage	24
2.1.3.2. Perception depuis les zones bâties par rapport au site éolien	26
2.1.3.3. La sensibilité des axes de communication au développement éolien	34
2.2. Le patrimoine et le tourisme	37
2.2.1. Patrimoine architectural	37
2.2.1.1. Les Monuments Historiques	37
2.2.1.2. Les Sites inscrits et classés	39
2.2.1.3. Les protections UNESCO	40
2.2.1.4. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (ex AVAP/ZPPAUP)	40

2.2.1.5. Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire	40
2.2.1.6. Le patrimoine archéologique	42
2.2.2. Patrimoine non protégé	42
2.2.3. Le patrimoine touristique	44
2.2.3.1. Les chemins et sentiers de randonnée	44
2.2.3.2. Les Routes touristiques	44
2.2.3.3. Les autres circuits de découverte	45
2.2.4. Sensibilité patrimoniale et touristique	47
2.2.4.1. La sensibilité du patrimoine au développement de l'éolien	47
2.2.4.2. Les perceptions du site depuis et en interaction avec le patrimoine et le tourisme	48
2.3. Synthèse des enjeux et sensibilités du site	54

Chapitre 3. Réflexion sur l'implantation du parc éolien	57
3.1. Orientation d'implantation	58
3.2. DÉFINITION DU PROJET	59
3.2.1. ANALYSE DES VARIANTES	59
3.2.1.1. PRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA VARIANTE N°1	59
3.2.1.2. PRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA VARIANTE N°2 (RETENUE)	59
3.2.1.3. PHOTOMONTAGE COMPARATIF DEPUIS CORMAINVILLE (N°5)	60
3.2.1.4. PHOTOMONTAGE COMPARATIF DEPUIS BAZOCHES EN DUNOIS (N°8)	61
3.2.1.5. PHOTOMONTAGE COMPARATIF DEPUIS GUILLONVILLE (N°24)	62
3.2.1.6. PHOTOMONTAGE COMPARATIF DEPUIS LE HAMEAU DE VILLEVÉ (N°27)	63
3.2.2. CHOIX DU TYPE D'ÉOLIENNE	64

Chapitre 4. Analyse des impacts du projet	65
4.1. Généralités sur la perception d'un parc éolien	66
4.1.1. Le projet de paysage	66
4.1.2. La perception des éoliennes	66
4.1.2.1. Les composantes paysagères	66
4.1.2.2. La sensibilité de l'observateur	66
4.1.2.3. Le mode de perception	66
4.1.2.4. La distance d'observation	66
4.1.2.5. Vues en plongée et en contre-plongée	66
4.1.2.6. Les conditions météorologiques et l'ensoleillement	66
4.1.3. Zone d'influence visuelle	67

4.2. Analyse de l'impact par photomontages	68
4.2.1. Les critères d'analyse	68
4.2.2. Choix des points de vue retenus	69
4.2.3. Localisation des points de vue	69
4.3. Analyse de l'impact du balisage lumineux.....	213
4.4. Analyse de l'impact du chantier	213
4.5. Analyse de l'effet cumulé du projet avec les autres projets de parcs ..	214
4.6. ANALYSE DE L'ENCERCLEMENT ET DE LA SATURATION VISUELLE	220
4.6.1. Présentation de la méthodologie	220
4.6.2. Le risque de saturation visuelle à Cormainville.....	221
4.6.3. Le risque de saturation visuelle à Sancheville	222
4.6.4. Le risque de saturation visuelle à Baignolet.....	223
4.6.5. Le risque de saturation visuelle à Auffains	224
4.6.6. Le risque de saturation visuelle à Ohé	225
4.6.7. Le risque de saturation visuelle à Orgères-en-Beauce	226
4.6.8. Le risque de saturation visuelle à Nonneville	227
4.6.9. Le risque de saturation visuelle à Loigny-la-Bataille.....	228
4.6.10. Le risque de saturation visuelle à Guillonville.....	229
4.6.11. Le risque de saturation visuelle à Pruneville	230
4.6.12. Conclusion générale sur le risque de saturation.....	231

Chapitre 5. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation...	232
5.1. MAITRISE DE LA PHASE DE CHANTIER	233
5.2. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CHANTIER PROPRE	233
5.3. INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS LIÉES À L'ÉOLIENNE	233
5.4. MESURES SPÉCIFIQUES LIÉES AU BALISAGE LUMINEUX.....	234

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1.	Aires d'étude	8
Carte 2.	Contexte éolien.....	13
Carte 3.	Unités paysagères.....	18
Carte 4.	Relief et réseau hydrographique.....	20
Carte 5.	Eléments structurants.....	23
Carte 6.	Evaluation de la sensibilité des villages de l'aire d'étude rapprochée	33
Carte 7.	Enjeux paysagers.....	36
Carte 8.	Patrimoine protégé.....	41
Carte 9.	Circuits de randonnée, tourisme.....	46
Carte 10.	Enjeux liés au patrimoine et au tourisme.....	55
Carte 11.	Orientations potentielles d'implantation	58
Carte 12.	Zone d'influence visuelle	67
Carte 13.	Localisation des points de vue (aire d'étude éloignée)	71
Carte 14.	Localisation des points de vue (aire d'étude rapprochée)	72
Carte 15.	Localisation des points de vue et contexte éolien.....	73
Carte 16.	Localisation des points de vue et Zone d'influence visuelle	74

FIGURES

Figure 1.	Calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données	6
Figure 2.	Localisation géographique de la zone d'implantation potentielle et de son aire d'étude éloignée	7
Figure 3.	Notions de contraste visuel.....	9
Figure 4.	Extrait de la carte des contraintes pour la définition des zones favorables au développement de l'énergie éolienne	10
Figure 5.	Zones favorables au développement de l'énergie éolienne	10
Figure 6.	Bloc diagramme du Sud de la Beauce.....	16
Figure 7.	Bloc diagramme de la Conie.....	19
Figure 8.	Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	24
Figure 9.	Impact des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance.....	24
Figure 10.	Situation des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages.....	26
Figure 11.	Ce que l'on entend par effet d'écrasement et effet de surplomb	26
Figure 12.	Effet des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position.....	34
Figure 13.	Le Site Classé de Saint-Christophe.....	39
Figure 14.	Les Sites Inscrits du village de Saint-Christophe (A) et du Hameau de Dheury (B).....	39
Figure 15.	Le Site Inscrit de la boucle du Loir.....	40
Figure 16.	Extrait de la carte de la Route du Blé en Beauce.....	44

Figure 17.	Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	47
Figure 18.	Perception des éoliennes sur le patrimoine selon leur taille et leur localisation.....	47
Figure 19.	Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie.....	47
Figure 20.	Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères.....	47
Figure 21.	Schéma des vues depuis la propriété du château de Villepion.....	49
Figure 22.	Schéma de l'éolienne Vestas V110	64
Figure 23.	Représentation de l'éolienne Vestas V110	64

PHOTOGRAPHIES

Photographie 1.	Illustration du paysage caractéristique de la Beauce.....	16
Photographie 2.	Grand panorama en Beauce -1.....	17
Photographie 3.	Grand panorama en Beauce -2.....	17
Photographie 4.	Le plateau de la Beauce parcouru par la Conie.....	19
Photographie 5.	La plaine céréalière à Bazoches-en-Dunois.....	21
Photographie 6.	Soulignement de la Conie après le Bois de Moronville.....	21
Photographie 7.	Les silhouettes de la Maladrerie et d'Orgères-en-Beauce dans l'enfilade	21
Photographie 8.	La RD927 et son alignement d'arbres caractéristique des environs de Cormainville	22
Photographie 9.	Châteaux d'eau et moulin appartiennent aux repères traditionnels de la Beauce	22
Photographie 10.	Le site du projet vu depuis le nord près de Courbehaye, la Conie au premier plan.....	25
Photographie 11.	Le site du projet vu depuis l'Ouest le long de la RD927 à hauteur de Secouray	25
Photographie 12.	Le site du projet entre Loigny-la-Bataille et Orgères-en-Beauce.....	25
Photographie 13.	Le site du projet vu depuis le sud à la sortie est de Pruneville.....	25
Photographie 14.	La silhouette de Cormainville et les alignements en arrière-plan depuis l'entrée nord	26
Photographie 15.	Fenêtre visuelle depuis le centre de Cormainville.....	26
Photographie 16.	Perception générale de Cormainville depuis l'arrivée est sur la RD927	26
Photographie 17.	Interaction entre Orgères-en-Beauce et le parc situé en arrière-plan depuis la RD132.4... ..	27
Photographie 18.	Autre vue de la ZIP depuis la RD927 entre la Maladrerie et Orgères-en-Beauce.....	27
Photographie 19.	Perception générale de Cormainville depuis l'arrivée est sur la RD927	27
Photographie 20.	Depuis Patay, l'arrivée sud vers Guillonville et le parc éolien	27
Photographie 21.	L'entrée dans Guillonville par la RD935	27
Photographie 22.	La sortie de Guillonville et la silhouette de Gaubert en relation avec le parc situé derrière.....	27
Photographie 23.	La rue de l'Etoile à Gaubert et les deux éoliennes en perspective	28
Photographie 24.	La sortie de Gaubert en direction de Villevé.....	28
Photographie 25.	Le grand paysage lors de l'arrivée dans Pruneville et Bourneville	28
Photographie 26.	La sortie de Pruneville, la silhouette de Bourneville avec son château d'eau	28
Photographie 27.	Vue sur la plaine depuis les fermes de Bourneville.....	28
Photographie 28.	Vue conjointe entre la silhouette de Bazoches-en-Dunois et le parc éolien.....	28
Photographie 29.	Perception sur la ZIP depuis la sortie de Bazoches-en-Dunois.....	28
Photographie 30.	Vue depuis Chavenay avec la silhouette de La Motte.....	29

Photographie 31.	Vue depuis Chauvieux	29
Photographie 32.	Vue sur Cornières.....	29
Photographie 33.	Vue sur Villevé.....	29
Photographie 34.	Vue sur la Frileuse	29
Photographie 35.	Vue sur les fermes de Mongé et Villepéroux	29
Photographie 36.	Arrivée sur Courbehaye depuis Baignolet	30
Photographie 37.	Une perspective filtrée sur la ZIP depuis la rue de la mairie à Courbehaye.....	30
Photographie 38.	Arrivée sur Courbehaye depuis Baignolet	30
Photographie 39.	Percée visuelle depuis l'entrée est dans Fontenay-sur-Conie.....	30
Photographie 40.	Vue sur les éoliennes actuelles à la sortie de Fontenay vers Baignolet	30
Photographie 41.	Perception de Péronville sur la ZIP depuis son accès sud.....	31
Photographie 42.	La sortie de Péronville à hauteur de la ferme de l'abbaye	31
Photographie 43.	L'entrée sud dans Villeneuve-sur-Conie depuis son accès sud	31
Photographie 44.	Large perception depuis la sortie de Baignolet vers Fontenay-sur-Conie.....	31
Photographie 45.	La silhouette de Loigny-le-Bataille et le parc éolien en arrière-plan.....	31
Photographie 46.	La sortie de Patay et son parc éolien au premier plan	32
Photographie 47.	La sortie de Terminiers, le parc des Trois Muids et le site de Cormainville sur l'horizon	32
Photographie 48.	Vue lointaine depuis la RD955 à hauteur de Saint-Cloud-en-Dunois	35
Photographie 49.	Vue depuis la RD927 entre Varize et Cormainville	35
Photographie 50.	Vue depuis la RD935 avant Cormainville	35
Photographie 51.	Vue depuis la RD110 entre Péronville et Villeneuve-sur-Conie	35
Photographie 52.	Les Monuments Historiques les plus proches situés dans l'aire d'étude rapprochée	38
Photographie 53.	Illustrations des sites Inscrits et Classés autour de Saint-Christophe	39
Photographie 54.	Le site Inscrit de la boucle du Loir	40
Photographie 55.	Ancienne voie romaine au hameau de la Frileuse (Orgères-en-Beauce)	42
Photographie 56.	Les croix de chemins, nombreuses sur le territoire.....	42
Photographie 57.	Les monuments de mémoire à Loigny-le-Bataille	43
Photographie 58.	Le monument commémoratif de Varize et Civry sur la RD927	43
Photographie 59.	Balísage routier de « La Route du Blé en Beauce »	45
Photographie 60.	L'ancienne grange d'imièrre et la perspective vers le site éolien depuis la place de l'église	48
Photographie 61.	Le clocher de l'église de Cormainville vu depuis la RD935 en entrée nord.....	48
Photographie 62.	Le clocher de l'église de Baignolet vu depuis la RD153.4 en entrée nord	48
Photographie 63.	Vue depuis les douves et l'allée du château de Villepion sans éoliennes visibles	49
Photographie 64.	Vue depuis le second étage du château avec les éoliennes derrière le bois	49
Photographie 65.	Le château de Villepion vue depuis la RD3.10 avec le recul sur la plaine	49
Photographie 66.	Le clocher de l'église de Loigny-la-Bataille vu depuis la RD3.10 en entrée sud du village... ..	50
Photographie 67.	Le moulin de Bazoches en Dunois vu depuis la RD27 en approche du village	50
Photographie 68.	Le château de Cambrai et la route vers le parc de Cormainville en hiver.....	50
Photographie 69.	Le château de la Brosse et une vue de sa toiture depuis la RD27	50
Photographie 70.	Le château de Villeprévost	51
Photographie 71.	Le château de Goury depuis la RD109 en entrée est du hameau et le parc en arrière-plan	51
Photographie 72.	Vue depuis l'arrière du château de Goury en direction du parc de Cormainville	51

Photographie 73.	Le moulin de Sancheville vu depuis la RD153 en entrée ouest du village	51
Photographie 74.	Le clocher de l'église de Patay vu depuis la RD935 en entrée sud	52
Photographie 75.	L'église de La-Folie-Herbault vue depuis la RD353.6 en entrée nord	52
Photographie 76.	Le moulin de Lignerolles et la vue générale depuis ses abords	52

TABLEAUX

Tableau 1.	Le contexte éolien de la zone d'implantation et de l'aire d'étude rapprochée	11
Tableau 2.	Le contexte éolien de l'aire d'étude éloignée	12
Tableau 3.	Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude rapprochée de 6 km autour du projet	37
Tableau 4.	Les Monuments Historiques recensés dans l'aire d'étude éloignée de 20 km	38
Tableau 5.	Synthèse des enjeux paysagers, patrimoniaux et touristiques	56
Tableau 6.	Choix des points de vue retenus pour les photomontages.....	70
Tableau 7.	Synthèse des impacts de chaque photomontage.....	212

Chapitre 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

1.1. INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

1.1.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de déterminer l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

La mise en évidence des entités de paysage du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet la création d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle des éoliennes dans un paysage donné. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

1.1.2. MÉTHODOLOGIE

1.1.2.1. ARTICULATION DE L'ÉTUDE

Deux grandes phases articulent l'étude paysagère :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne ;
- La seconde partie de l'étude vise à évaluer les impacts du projet envisagé à la fois sur le paysage et le patrimoine.

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain poussé. Les outils consultés sont les atlas des paysages, la documentation touristique, des études communales, et d'autres études diverses, compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDTM, CAUE...), des comités départementaux de tourisme, des communes...

1.1.2.2. DOCUMENTATION CONSULTÉE

Informations méthodologiques générales :

- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016.

Liste de la documentation disponible pour la région Centre – Val de Loire :

- Les éoliennes en Eure-et-Loir, pour un développement raisonné des installations éoliennes dans le département, Préfecture d'Eure-et-Loir, MISEN, 2002 ;
- Guide des Paysages d'Eure-et-Loir, Némis, Edition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir, 2008 ;
- Schéma éolien Départemental et ses annexes, Préfecture de l'Eure-et-Loir, 2008 ;
- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie du Centre, ANNEXE - Schéma Régional éolien, 2012 ;
- Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « paysager – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens, DREAL & DRAC Centre, 15 mai 2014 ;
- Bases de données documentaires, base Mérimée, direction de l'Architecture et du Patrimoine, Internet ;
- Pages Paysages, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Centre-Val de Loire.

1.1.2.3. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

L'œil humain est caractérisé par une acuité visuelle pour un objet situé à l'infini, c'est-à-dire à une distance supérieure à 5 mètres. En appliquant ce schéma optique et la trigonométrie, il est possible d'en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.

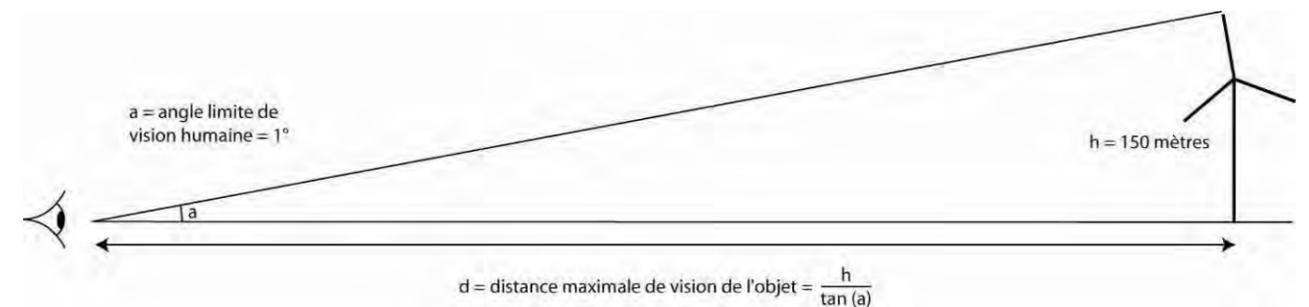


Figure 1. Calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données

D'une manière générale, la limite visuelle du projet éolien peut être amenée à une distance de référence de covisibilité d'environ 10 kilomètres autour du site d'implantation préférentielle du projet. Toutefois, compte tenu de la configuration paysagère locale, les vues peuvent porter plus loin.

L'ADEME recommande d'utiliser la formule suivante pour définir cette aire d'étude, à savoir $R = (100 + E) \times h$ avec

- R = rayon de l'aire d'étude,
- E = nombre d'éoliennes,
- H = hauteur totale des éoliennes (tour)

Source : Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, Ademe, 2001.

Avec les 10 éoliennes V110 de 135 mètres de hauteur totale supplémentaires sur les 37 existantes, la formule se calcule ainsi : $R = (100+10) \times 135$
 $R = 14\ 850\ m$

Le résultat donne ainsi le rayon de l'**aire d'étude éloignée** du projet éolien, soit le périmètre à l'intérieur duquel l'**analyse du paysage** doit être réalisée.

Le résultat obtenu par la formule est de 14,9 km, cependant le rayon est étendu à 20 km permettant ainsi d'**étudier le paysage sur un rayon suffisamment large**.

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition de ces aires d'étude suit les règles suivantes (figure n°2 ci-contre) :

- La **zone d'implantation potentielle (ZIP)** est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (réseaux routiers, réseaux électriques, etc.) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.
- L'**aire d'étude immédiate** inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).
- L'**aire d'étude rapprochée** correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Son périmètre est inclus dans un rayon de 6 km autour de la zone d'implantation possible. Le rayon de 6 km est aussi celui qui est repris pour l'affichage public de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)
- L'**aire d'étude éloignée** est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

Certains secteurs patrimoniaux et/ou paysagers proches des limites de l'**aire d'étude éloignée** pourront être considérés, en dehors du rayon de 20 km, et seront identifiés dans le corps de l'étude s'il y a lieu.

1.1.2.4. PRÉSENTATION DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La **zone d'implantation potentielle** est localisée en région Centre-Val de Loire, au Sud du département de l'Eure-et-Loir, entre Chartres et Orléans sur les communes de Cormainville, Guillonville, Courbehaye et Orgères-en-Beauce.

Le projet s'inscrit comme une densification du parc en exploitation de Cormainville.

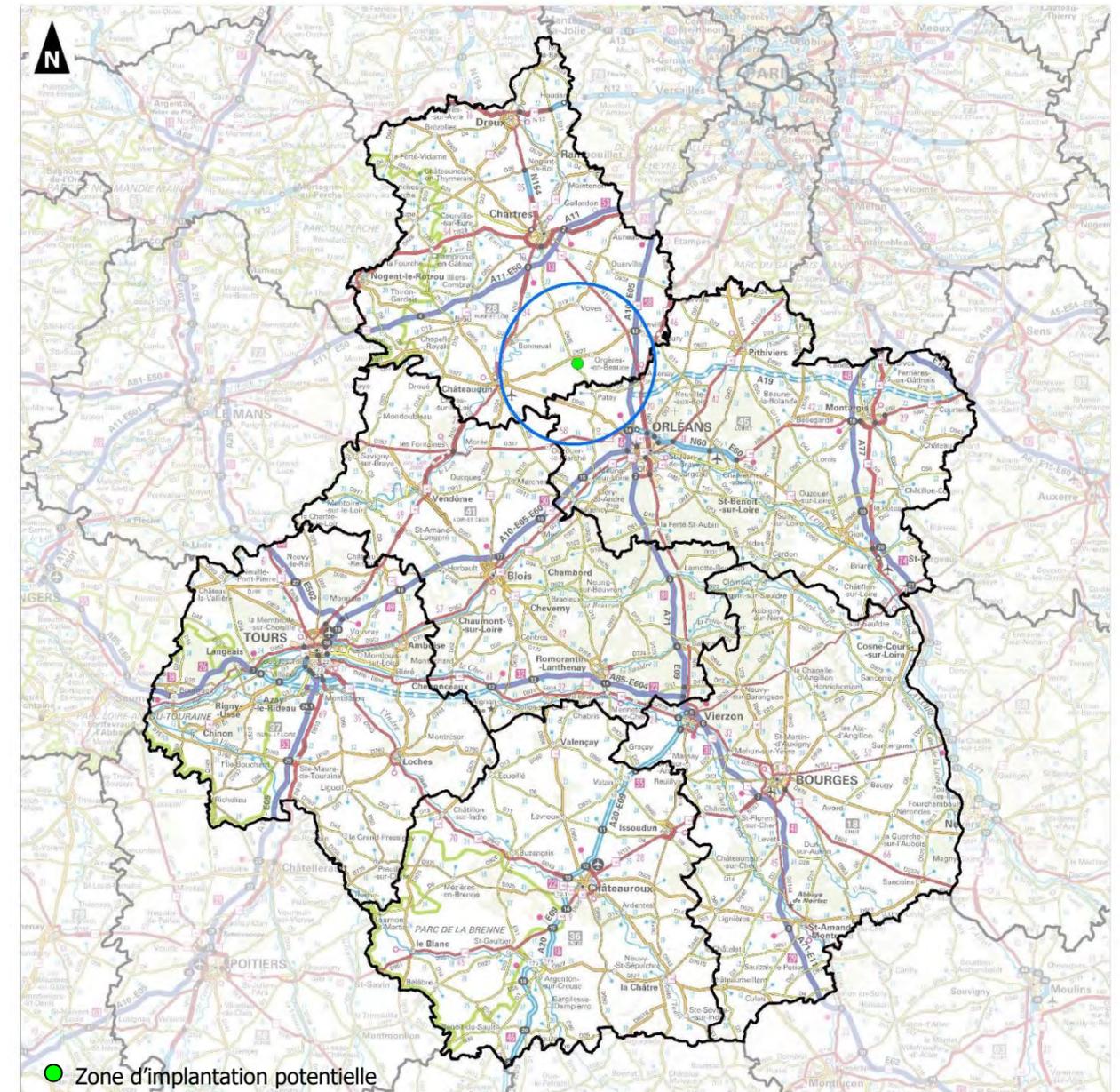


Figure 2. Localisation géographique de la zone d'implantation potentielle et de son aire d'étude éloignée

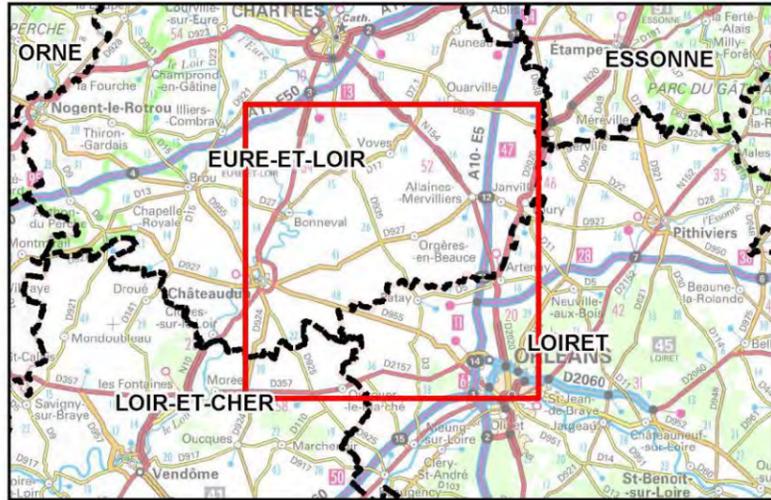


Cf. Carte 1 Aires d'étude p8

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

Aires d'étude



-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale



1:180 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



1.1.3. QUELQUES DÉFINITIONS PRÉALABLES

1.1.3.1. NOTIONS DE COVISIBILITÉ

Selon la définition appliquée aux Monuments Historiques, il y a covisibilité si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- L'immeuble est visible depuis le monument (usuellement à tort appelé covisibilité ou covisibilité simple) ;
- L'immeuble et le monument sont visibles en même temps depuis un point donné.

La covisibilité définie dans le cadre de la protection au titre des Monuments Historiques parle d'une vision directe du lieu d'implantation avec le monument historique protégé, dans le rayon de 500 mètres généré par ce dernier, ou bien la vision simultanée du monument et du lieu d'implantation à partir de tout autre point situé dans un périmètre de 500 mètres.

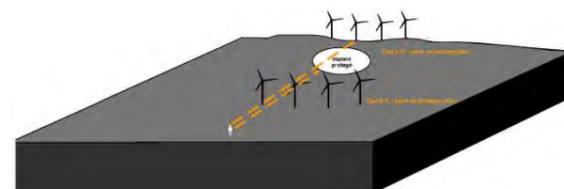
Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons les définitions suivantes (selon les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016) :

- Visibilité : tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné ;

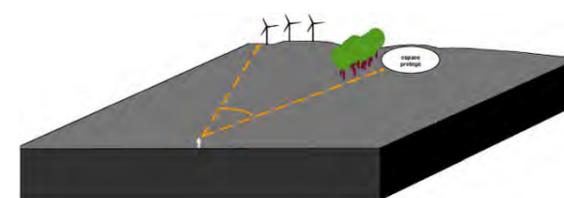


- Covisibilité : tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est :

- o « directe » : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan.



- o « indirecte » : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.



1.1.3.2. NOTIONS DE CONTRASTE VISUEL

La notion de contraste visuel est importante à mentionner, car elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien, selon son emplacement de vue.

Ainsi, la présence d'un fond composé de nombreux éléments paysagers ou d'un fond sombre atténue l'impression visuelle laissée par une éolienne dans le paysage. Au contraire, une éolienne se détachant sur le ciel ou un aplat de couleurs de cultures est beaucoup plus en vue.

De même, l'observateur aura une perception différente selon l'angle du champ de vision. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments), et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue).

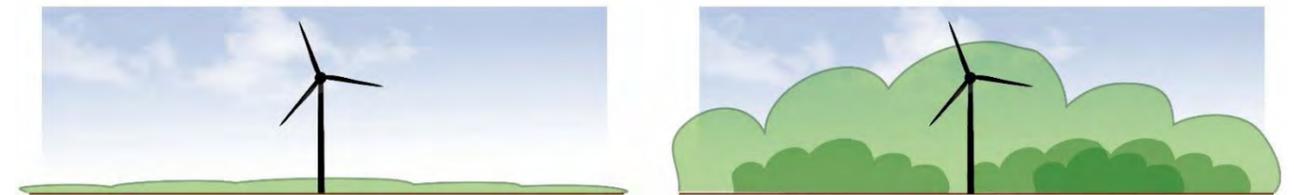


Figure 3. Notions de contraste visuel
(Source : Auddicé Environnement)

1.2. DOCUMENTS DE CADRAGE

1.2.1. SCHÉMA RÉGIONAL EOLIEN (2012)

Le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie (SRCAE), instauré par le Grenelle 2, est entré en vigueur suite à l’arrêté du Préfet de région en date du 28 juin 2012.

Le volet annexé au Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie, intitulé “Schéma Régional Eolien” (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l’énergie éolienne en tenant compte des contraintes liées zones de coordination radar et à l’aéronautique, du patrimoine, des milieux naturels et du paysage.

L’élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s’appuie sur les démarches existantes au niveau départemental et régional afin d’aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s’agit pas d’un outil réglementaire, directement opposable à une demande d’autorisation administrative (d’urbanisme par exemple), mais d’un cadre qui définit les recommandations d’aménagement et les enjeux identifiés sur chacune des zones favorables.

La cartographie finale du SRE (selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente sous forme du code couleur suivant :

- **Délimitations de 20 zones favorables assorties d’une estimation du potentiel éolien restant à valoriser.**

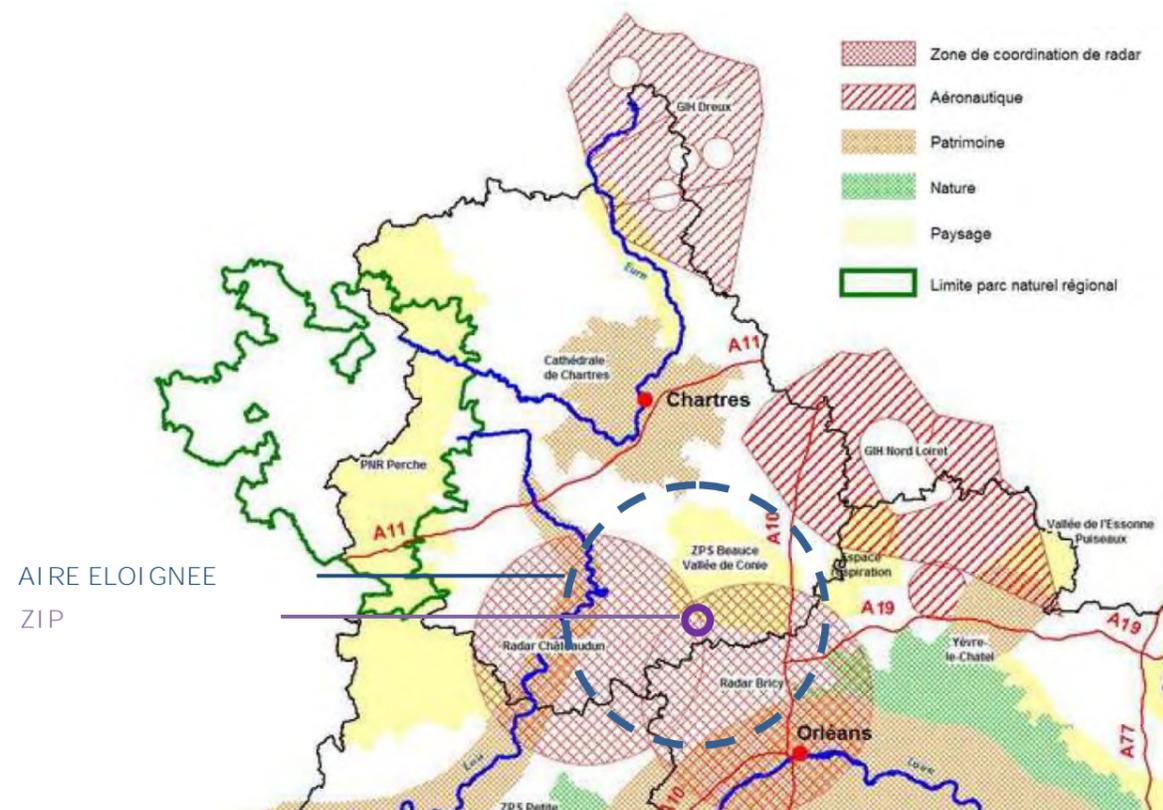


Figure 4. Extrait de la carte des contraintes pour la définition des zones favorables au développement de l’énergie éolienne

(Source : SRCAE Centre, 2012)

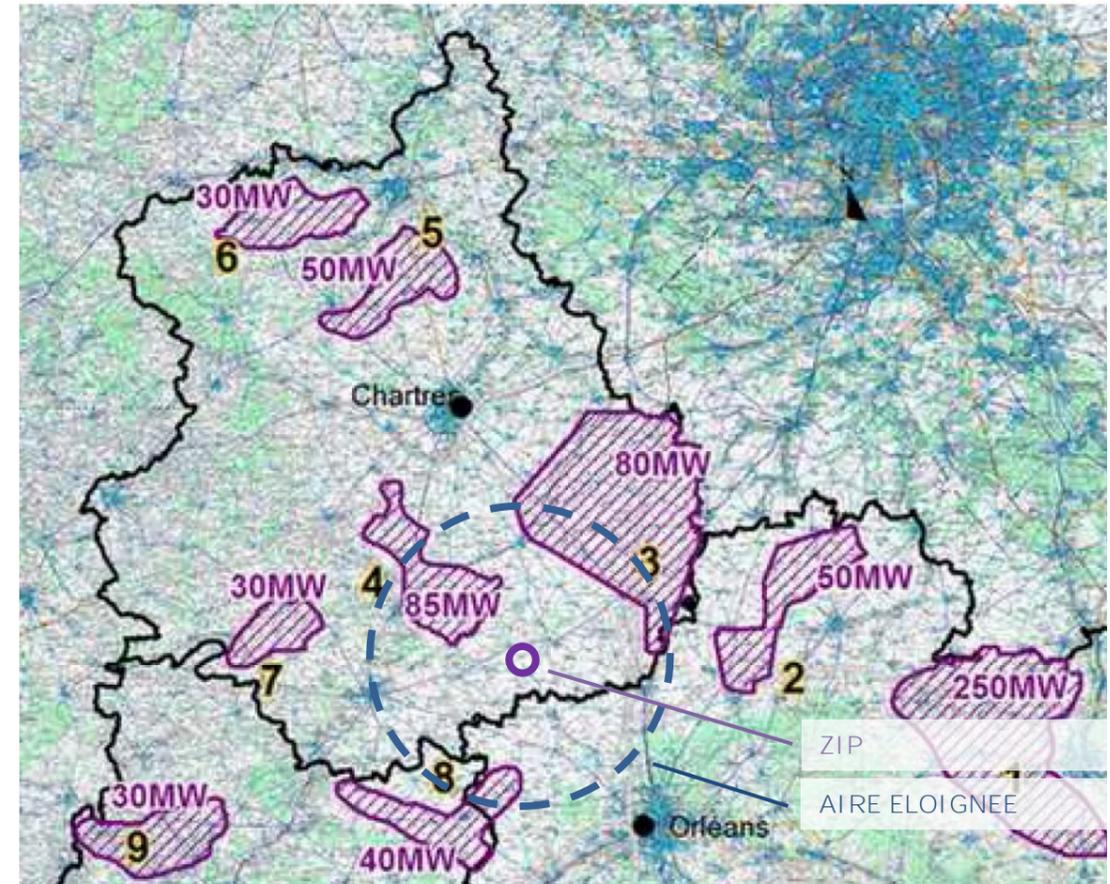


Figure 5. Zones favorables au développement de l’énergie éolienne

(Source : SRCAE Centre, 2012)

La zone d’implantation potentielle se situe **au Sud du département de l’Eure-et-Loir** en dehors des zones **identifiées comme favorables au développement de l’énergie éolienne.**

Toutefois le projet est une nouvelle extension du parc de Cormainville. Cette densification vient donc naturellement conforter un secteur qui accueille déjà 37 éoliennes en exploitation dont 7 récemment construites en 2016.

Une réflexion devra être menée pour rester en cohérence avec les éoliennes en exploitation et le paysage environnant.

1.2.2. GUIDE DES PAYSAGES D'EURE-ET-LOIR

L'atlas des paysages de l'Eure-et-Loir, édité en 2008, fait déjà référence à l'éolien sur le territoire départemental. De nombreux projets commençaient à voir le jour, et depuis l'attractivité du département de l'Eure-et-Loir n'est plus à démontrer.

En guise d'information, on rappelle ci-après quelques éléments extraits du chapitre « 1-5 Eoliennes : un enjeu du paysage »

« Les éoliennes sont des objets contemporains qui peuvent, par leur aspect et leur taille (de l'ordre de 130 m), banaliser ou transformer un paysage en lui donnant une connotation industrielle. En Beauce, plus qu'ailleurs, leur impact est déterminant pour l'image du territoire. Les éoliennes ne doivent pas devenir les barreaux de la Beauce.

Les préconisations :

Les échelles

Il est essentiel de respecter les échelles des verticalités, en priorité celle de la cathédrale de Chartres [...]. La plupart des verticales de Beauce ne dépassent pas une trentaine de mètres (clochers, bosquets, châteaux d'eau). Des hauteurs supérieures à 70 m écraseront ces éléments verticaux existants. En raison de l'impact visuel des verticalités en Beauce, cet aspect devra être étudié finement.

Attention donc aux problèmes de co-visibilités entre les projets d'éoliennes et le contexte (les monuments protégés et les sites remarquables).

Les groupes d'éoliennes

Il convient d'implanter les éoliennes en ligne et à intervalles réguliers dans les champs, suivant un plan en damier dans les zones d'activités afin que leur géométrie soit en adéquation avec le site, voire le long de l'autoroute comme symbole d'un département innovant et... éolien !

Les Outils

- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) peuvent fournir le cadre de réglementation de ces objectifs tout comme le bâti, en permettant de définir des règles de hauteurs, d'implantation...
- Le Schéma éolien départemental ou régional
- La Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages
- Le Permis de construire permet de voir le projet avant l'installation, en particulier le volet paysager qui doit être approfondi. »

La zone d'implantation potentielle du projet est localisée au sein même du parc existant de Cormainville avec un objectif de densification sans étendre l'emprise actuelle. Le parc étant déjà ancré dans le paysage local, il peut à la fois servir de référence en matière de verticalité (les éoliennes installées faisant 135 m de hauteur en bout de pale) et permettre un état des lieux aisé avec les éléments de contexte (monuments protégés, sites, lieux de vie...).

Le parc existant est formé d'une juxtaposition de plusieurs alignements d'éoliennes dont la bonne compréhension dépend de l'angle avec lequel ils sont observés. Le projet devra tenir compte du principe en place et s'inscrire en bonne cohérence.

L'ensemble présente un aspect massif et constitue le plus important parc de l'aire éloignée.

1.3. CONTEXTE ÉOLIEN

Les étendues agricoles ouvertes sont généralement propices à l'implantation d'éoliennes, leur verticalité trouvant une échelle adaptée à l'horizontalité des champs cultivés. Ce développement compose une nouvelle lecture paysagère et permet une appropriation de ces nouveaux paysages par le public.

Il est important de prendre en compte les éléments de contexte qui définissent l'état des parcs éoliens en développement sur le territoire afin de maîtriser la bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets.

La présence de plusieurs parcs sur un même territoire est susceptible de générer de perceptions visuelles qui jalonnent l'ensemble du secteur. Afin de faciliter l'analyse de la perception des parcs, il est nécessaire de recenser les parcs et les projets identifiés dans le périmètre de l'étude.

Il est à noter que pour l'étude des impacts cumulés, l'ensemble des parcs et projets connus à la date de rédaction du présent mémoire seront pris en compte (mise à jour de septembre 2017).

Nous présentons ici les éléments connus du contexte éolien local :

COMMUNE	ETAT	NOMBRE D'EOLIENNES	DISTANCE AU SITE
ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE			
Cormainville Courbehaye Guillonville	Parc en exploitation dit « parc de Cormainville » par commodité (Fermes éoliennes le Bois Elie et Buisson – Champart Saint-Benoist – Grande Pointe Mérout – sur Pendloup – de la Route Gaubert - de la Madeleine)	37 éoliennes	Dans la ZIP
TOTAL	37 éoliennes		
AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE (6 km)			
Terminiers	Parc en exploitation (Les 3 Muids)	5 éoliennes	4 km
Patay	Parc en exploitation (Centrale éolienne Patay)	6 éoliennes	5 km
TOTAL	11 éoliennes		

Tableau 1. Le contexte éolien de la zone d'implantation et de l'aire d'étude rapprochée

COMMUNE	ETAT	NOMBRE D'EOLIENNES	DISTANCE AU SITE
AIRE D'ETUDE ELOIGNEE (20 km)			
Terminiers	Parc en exploitation (Le Carreau)	4 éoliennes	6,5 km
Tournoisis	Parc en exploitation (Parc éolien de Sainbois)	5 éoliennes	9 km
Neuvy-en-Dunois Villars	Parc en exploitation + 1 éolienne accordée (Parc éolien de Neuvy et Villars)	8 +1 éoliennes	10 km
Tournoisis Epieds-en-Beauce	Parc en exploitation (Le Bois Louis)	7 éoliennes	11 km
Villeau	Parc accordé (Prototype de Villeau)	1 éolienne	11 km
Villars	Parc en instruction (Parc éolien de la Butte de Ménonville)	4 éoliennes	11,1 km
Epieds-en-Beauce	Parc en exploitation (Parc éolien des Bornes de Cerqueux)	3 éoliennes	13,5 km
Voves Prasville	Parc accordé (Ferme de Genonville)	6 éoliennes	14 km
Ymonville Fresnay-l'Evêque	Parc accordé (Parc éolien d'Espier)	5 éoliennes	14 km
Le Gault-Saint-Denis Aigneville	Parc accordé (Parc éolien du Moulin de Pierre Nord et Sud)	6 éoliennes	15 km
Beauvilliers Voves	Parc accordé (Parc éolien Les Egrouettes)	5 éoliennes	15 km
Voves	Parc accordé (Un souffle dans la Plaine)	3 éoliennes	15 km
Bonneval	Parc en exploitation (Parc éolien de Bonneval)	6 éoliennes	15,5 km
Beauvilliers	Parc en exploitation (Bois de l'Arche)	5 éoliennes	16,5 km
Fresnay-l'Evêque	Parc accordé	5 éoliennes	17 km

COMMUNE	ETAT	NOMBRE D'EOLIENNES	DISTANCE AU SITE
Trancrainville Guilleville	(Parc éolien de Guilleville)		
Santilly	Parc en exploitation (Champ Besnard)	4 éoliennes	17 km
Santilly	Parc en exploitation (Voie Blériot Ouest)	5 éoliennes	17,5 km
Janville Poinville	Parc en exploitation (Bois Clergeon)	5 éoliennes	18 km
Beauvilliers Allonnes	Parc en exploitation (Parc éolien Le Moulin d'Emanville)	17 éoliennes	18,5 km
Poinville	Parc en exploitation (Voie Blériot Est)	5 éoliennes	19 km
Janville, Oinville- Saint-Liphard	Parc en exploitation (Les Hauts de Melleray et Blancfossé)	8 éoliennes	19,5 km
TOTAL		118 éoliennes	

Tableau 2. Le contexte éolien de l'aire d'étude éloignée

Dans l'aire de 6 km, deux parcs sont répertoriés :

- Le parc en exploitation les 3 Muids ;
- Le parc en exploitation de Patay.

Les autres parcs éoliens sont situés à plus de 6 km, majoritairement au nord de la RD153, et à l'est de l'autoroute A10 d'une part et dans les environs de Tournoisis plus vers le sud d'autre part.



Cf. Carte 2 Contexte éolien p13

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

Contexte éolien

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Contexte éolien (Avril 2018)

- Eolienne en exploitation
- Eolienne autorisée
- Projet en instruction



1:180 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Chapitre 2. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

2.1. LE GRAND PAYSAGE

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui disposent de leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs peuvent ensuite être découpés à leur tour en sous-unités paysagères.

Ainsi la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de ces entités est un préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle.

2.1.1. INSCRIPTION DU SITE DANS L'UNITÉ DE LA BEAUCE

La zone d'implantation potentielle est localisée dans l'unité paysagère de la Beauce. Il s'agit d'un vaste ensemble géographique qui constitue la majorité du grand paysage jusqu'à plus de 20 km aux alentours. Sa délimitation est liée aux caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol : c'est un plateau au sous-sol calcaire recouvert de limons fertiles. Ainsi la Beauce ne se limite pas à l'Eure-et-Loir mais s'étend sur 5 départements.

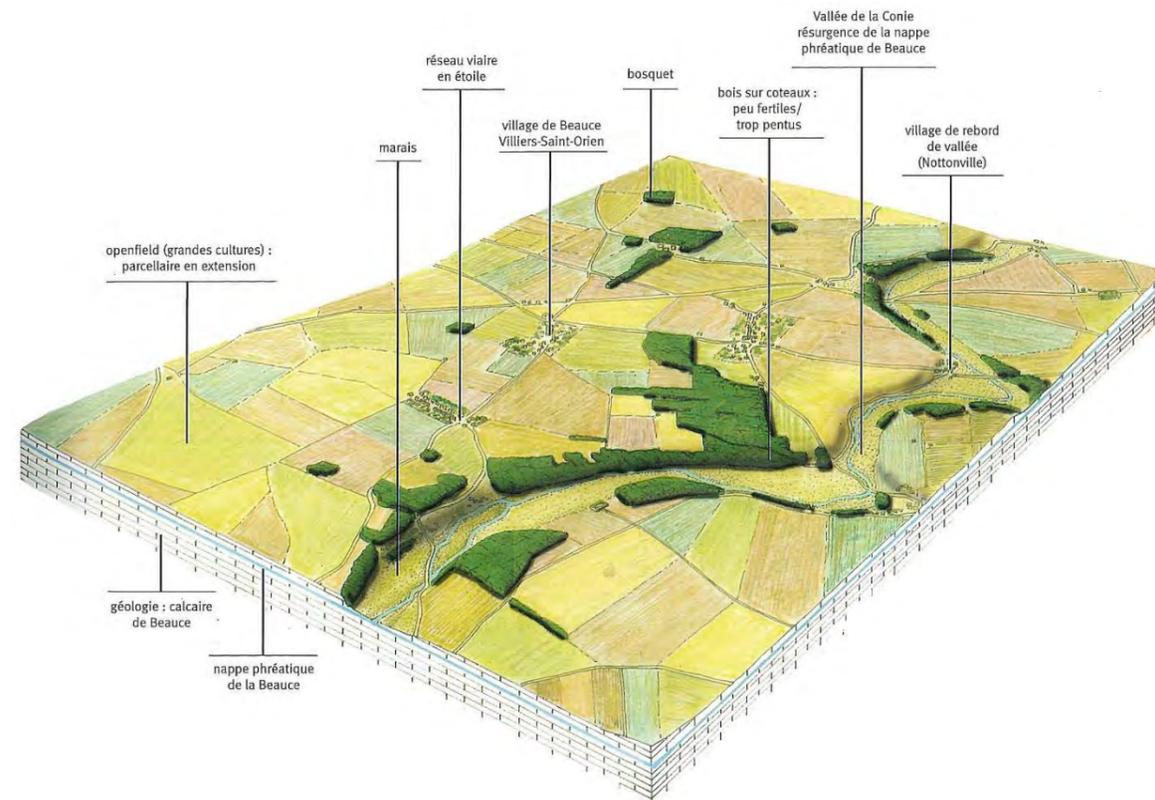


Figure 6. Bloc diagramme du Sud de la Beauce
(Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir)

Ce paysage possède la particularité de présenter de très vastes horizons, à peine incisés par la modeste vallée de la Conie. Avec un sous-sol perméable, les eaux superficielles y sont rares et les précipitations peu abondantes. En raison de cela les hommes se sont donc concentrés dans les villages où le château d'eau incarne la communauté rassemblée.

Dès la périphérie des villages on rencontre directement le plateau cultivé sans espace de transition. Il est notable que sur ces vastes panoramas, le ciel est très présent avec une forte luminosité.

Les éléments caractéristiques de la Beauce sont :

- une mosaïque agricole faite d'un parcellaire de très grande taille pour répondre à la mécanisation de l'agriculture moderne ;
- la quasi absence de l'arbre. Toutefois dans le contexte du projet, la vallée de la Conie et son accompagnement végétal introduisent une diversité bienvenue ;
- un paysage empreint d'une grande horizontalité où la silhouette des villages bosquets se découpe avec peu de verticalité (clochers, silos, château d'eau) ;
- les routes rectilignes qui ondulent au rythme des micro-variations de la topographie.

Le site de Cormainville se trouve sous la limite de deux sous-entités dont la limite est floue et les nuances relativement ténues :

- Le Cœur de Beauce (Auneau, Voves, Orgères-en-Beauce, Janville) avec ses horizons illimités et la richesse agricole ;
- La Beauce Dunoise, plus sèche et un peu plus vallonnée.

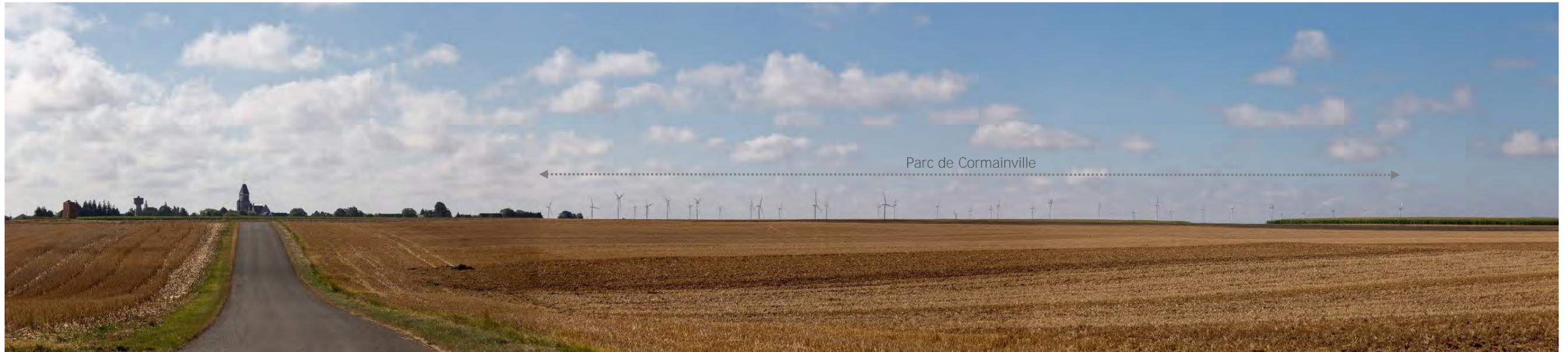


Photographie 1. Illustration du paysage caractéristique de la Beauce
(vue depuis la RD 153.4 avant Fontenay-sur-Conie – les éoliennes de Cormainville)

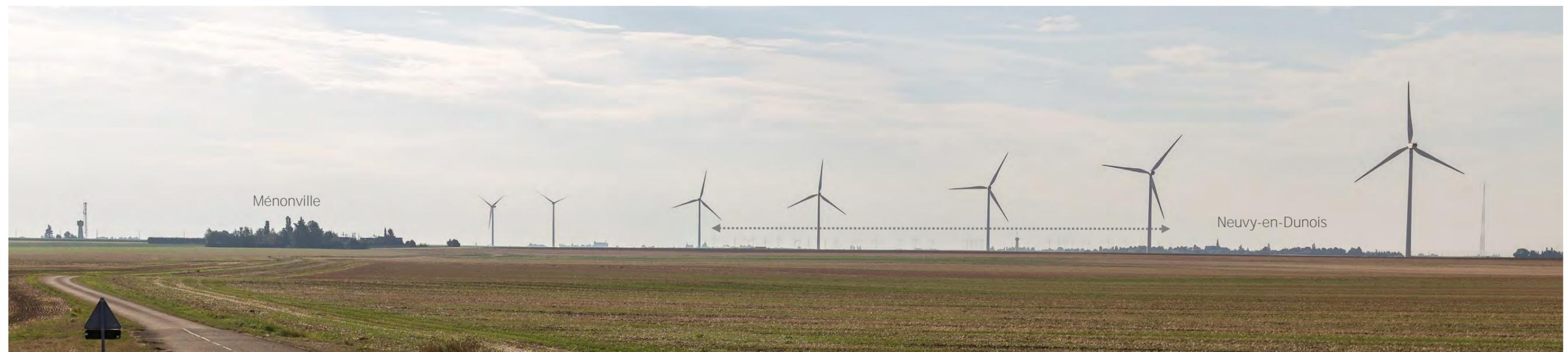
Dans un paysage aussi ouvert, les éléments de contexte qui permettent de se repérer sont importants. Parmi eux on peut citer :

- Les silhouettes villageoises avec leur clocher et le château d'eau associé ;
- Les anciens moulins (qui sont généralement des édifices protégés) et les calvaires ou les croix qui parsèment la campagne, parfois accompagnés d'arbres ;
- Les silos agricoles, les lignes électriques à haute-tension et les parcs éoliens quant à eux parfaitement contemporains.

Dans la suite du document, le parc de Cormainville est repéré par une flèche destinée à aider à la compréhension des photographies : ←.....→



Photographie 2. Grand panorama en Beauce -1
(Le village de Baignolet, son clocher et son château d'eau –les éoliennes de Cormainville en arrière-plan)



Photographie 3. Grand panorama en Beauce -2
(Le parc éolien de Neuville-en Villars près de Plancheville – les silhouettes des villages se détachent sur l'horizon)



Cf. Carte 3 Unités paysagères p18

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

Unités paysagères

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Unités paysagères d'Eure-et-Loir :

- La Beauce
- La vallée du Loir
- Le Perche-Gouet

Unités paysagères du Loiret :

- Grande Beauce
- Petite Beauce
- Forêt d'Orléans
- Orléans

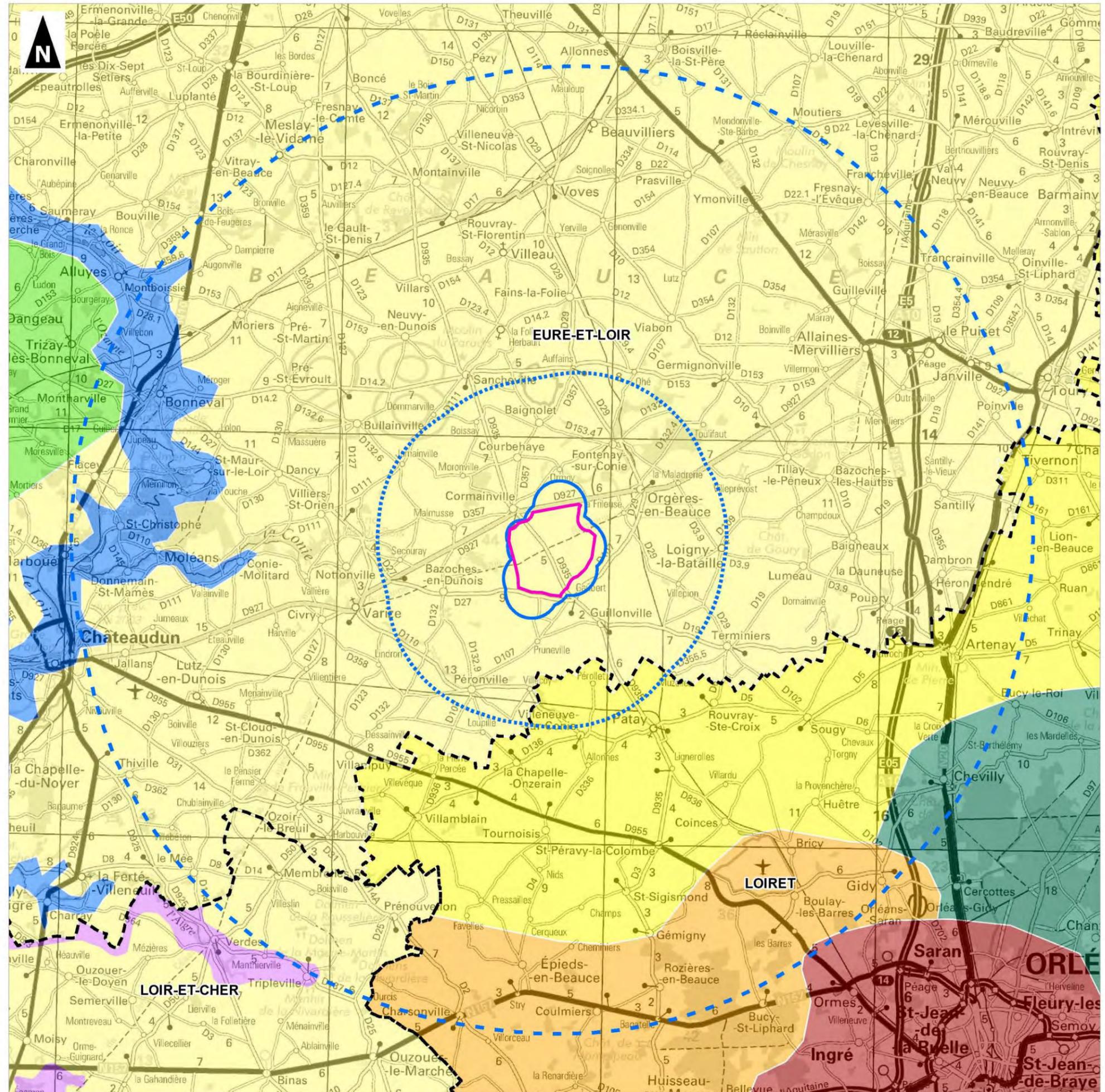
Unités paysagères du Loir-et-Cher :

- La Beauce
- Les confins de la Beauce et du Loir



1:180 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.1.2. ELÉMENTS STRUCTURANTS

2.1.2.1. LE PAYSAGE TOPOGRAPHIQUE

Ce sont les **formes du relief local qui permettent de comprendre l'organisation du territoire et les paysages qui en découlent**. La Beauce fait partie intégrante de la couronne du Bassin Parisien avec son sous-bassement calcaire dit « calcaire de Beauce ». **Ainsi l'organisation du relief départemental trouve son origine dans l'évolution géologique.**

Le territoire de l'**aire d'étude** éloignée est ainsi caractérisé par la prédominance de grands plateaux qui couvrent la majorité de cette étendue géographique. Les plateaux sont modelés localement par des vallons secs et les vallées. Toutefois ils sont peu encaissés dans le substrat ce qui maintient l'**impression d'une grande plaine, à peine remaniée par les cours d'eau.**

Ainsi les **paysages du périmètre d'étude** se caractérisent par de vastes territoires **aplanis où l'horizon rectiligne se confond avec un ciel lumineux souvent omniprésent**. En perception dynamique, le voyageur en transit peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres tout en restant dans la même ambiance. Le parcours Sud-Ouest/Nord-Est allant de Châteaudun à Janville (par ailleurs globalement parallèle à la vallée de la Conie) en donne une bonne illustration. Cela est plus particulièrement le cas via le tracé de la RD927 (Châteaudun / Varize / Cormainville / Orgères-en-Beauce / Allaines-Mervilliers). **D'ailleurs le recoupement de la Conie à hauteur de Varize n'est marqué que par un dénivelé d'une quinzaine de mètres** entre le fond de vallée et le plateau ; cette inflexion du plateau est parcouru en seulement deux kilomètres.

Le relief général **s'abaisse peu à peu du Nord** (Theuville, Voves) vers le Sud (Orléans dans la vallée de la Loire). En plateau les altitudes les plus hautes sont rencontrées entre Theuville et Montaiville avec 160 m NGF. Les altitudes les plus **basses surviennent à l'approche de** la vallée de la Loire avec 115 m NGF vers Epieds-en-Beauce et Rozières-en-Beauce.

Le site **éolien de Cormainville est situé entre deux bras de la Conie qui se rejoignent vers l'Ouest à Nottonville pour ensuite se jeter dans le Loir**. Le plateau d'assiette du parc se situe à 135 m NGF et revêt un caractère particulièrement plat, régulier et ouvert (la surface topographique ne variant que de quelques mètres).



Photographie 4. Le plateau de la Beauce parcouru par la Conie
(vue depuis la RD153.4 à l'ouest de Fontenay-sur-Conie – en arrière-plan le parc de Cormainville.)

2.1.2.2. LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique est peu développé en Beauce. Ainsi la Conie prend une certaine importance en raison de sa présence dans les environs du parc (on parle aussi *des Conies* car c'est un système de vallons qui finit par se rejoindre).

Le grand paysage est parcouru par les deux bras de la Conie qui se rejoignent à Nottonville :

- le premier, situé vers le nord, est une ramification qui prend naissance dans les environs de Germignonville ;
- Le second, situé vers le Sud, se forme vers Patay.

La Conie est alimentée en eau par la nappe phréatique de la Beauce et accueille un **cortège varié d'éléments de composition qui s'égrènent le long de son cours**. La vallée constitue un paysage singulier (marécages, secteurs plantés de roseaux, ripisylve, massifs boisés attenants qui se poursuivent sur le plateau) en rupture avec les **étendues du plateau agricole qui l'entourent**. C'est une rivière étroite dont la largeur varie de 100 m en amont du bassin versant à 400 m tout au plus à l'approche de Moléans un peu avant sa confluence avec le Loir.

Certains tronçons de la Conie sont de véritables réserves en matière de biodiversité comme le site de Monronville (espace naturel de 40 ha situé à 1,5 km au Nord-Ouest de Cormainville) ou celui de Villiers-Saint-Orien (lisières du bois de Moléans).

Le linéaire de vallée passant à proximité de Cormainville peut se retrouver en cohabitation avec le parc éolien lors des approches routières par le nord. La vallée **s'étale au premier plan** tandis que les éoliennes occupent l'**arrière-plan**.

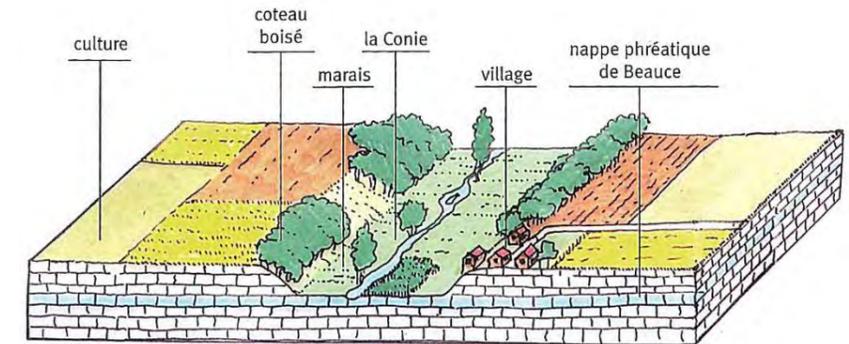


Figure 7. Bloc diagramme de la Conie
(Source : Guide des paysages d'Eure-et-Loir)

Le paysage typique et intimiste de la vallée est ainsi bien délimité, **sur un territoire ou la perception d'un grand plateau sec et plat est prédominante**. Les deux bras de la Conie sont peu encaissés et modulent faiblement la planéité du plateau environnant. La rivière **ne signale qu'une petite dépression dans le relief** du plateau.

Localisée **en plein cœur de la Beauce**, la zone d'implantation potentielle se présente majoritairement comme un vaste plateau agricole avec un horizon plat sur **des dizaines de kilomètres**. **D'est en ouest**, les Conies parcourent le plateau sans grande perturbation du relief. **C'est la ripisylve et donc la végétation associée qui permet de repérer leur cheminement.**

Par le fait qu'elle soit la seule vallée présente aux alentours, la Conie est une vallée d'une certaine importance grâce à la diversité qu'elle introduit sur le plateau. Elle revêt un caractère intéressant en termes de découverte et de perception du paysage local. Les vallonnements associés apportent une légère dynamique qui joue un rôle assez modeste **dans l'étendue des champs visuels**.

Le territoire est déjà marqué par la présence de nombreux parcs éoliens. Les perceptions sur les éoliennes en exploitation de Cormainville sont fréquentes dans ce type de paysage à la topographie longue et plane.



Cf. Carte 4 Relief et réseau hydrographique p20

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

Relief et réseau hydrographique

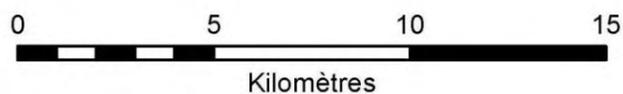
-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale

Réseau hydrographique :

-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

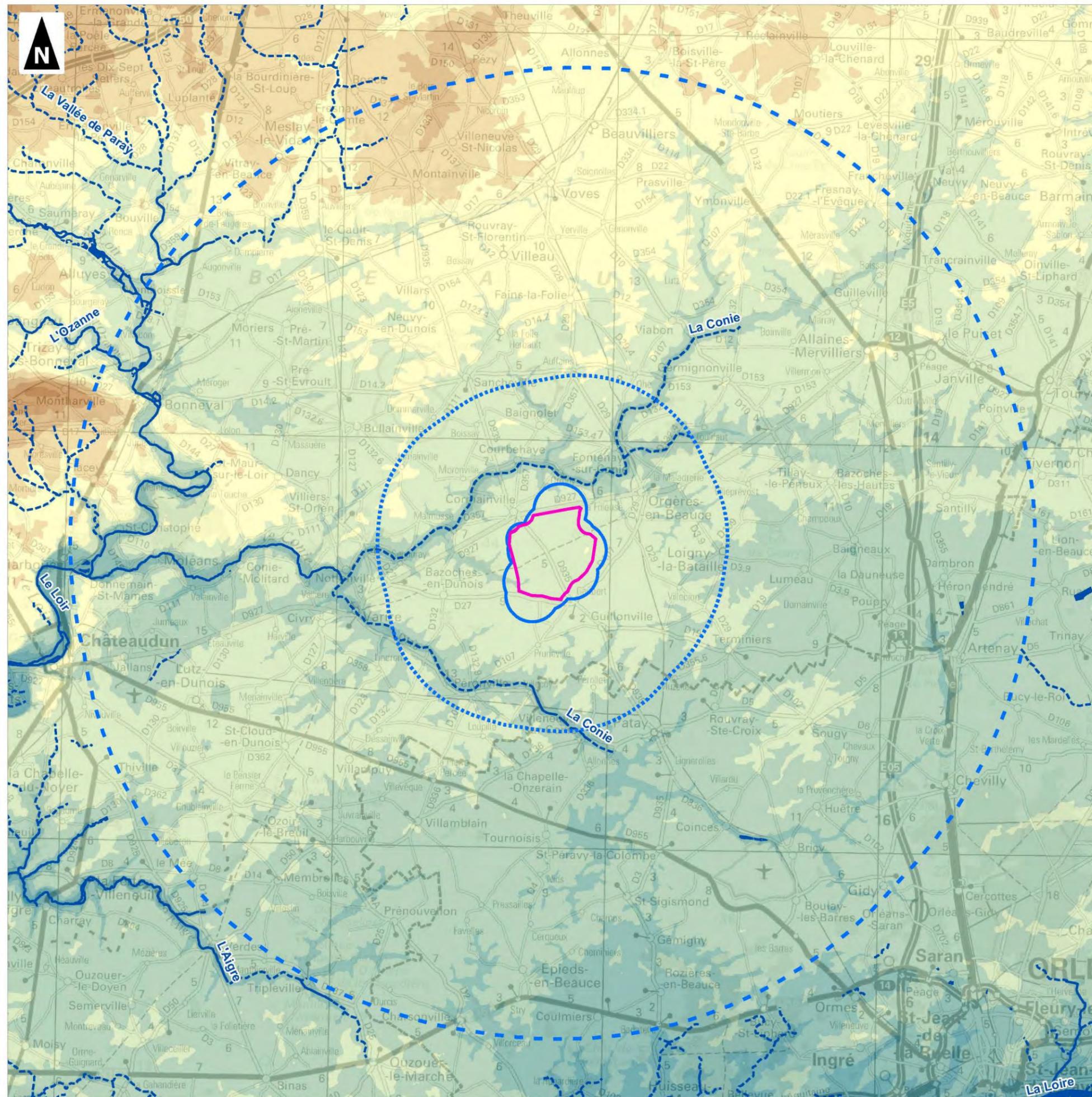
Altitude (en m) :

-  190 - 200
-  180 - 190
-  170 - 180
-  160 - 170
-  150 - 160
-  140 - 150
-  130 - 140
-  120 - 130
-  110 - 120
-  100 - 110
-  90 - 100



1:180 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.1.2.3. L'OCCUPATION DU SOL

> Les surfaces agricoles

Avec son recouvrement de limons fertiles et un climat local adapté, le territoire est marqué par la forte dominante des cultures céréalières ; **c'est** pour cette raison que la Beauce est surnommée « le grenier de la France ». Les céréales sont les cultures dominantes, avec les oléagineux et les protéagineux. Des cultures diversifiées (légumes de plein champ, cultures semencières, pommes de terre) se sont aussi développées **aussi grâce à l'irrigation**.

On y trouve un paysage ouvert, composé de vastes aplats aux couleurs changeantes selon les saisons et **l'état des cultures pratiquées** (les verts du printemps – les ocres en été – les bruns sombres en automne et en hiver). **L'agriculture intensive a façonné de grands territoires uniformes, amplifiés par la régularité des paysages perçus. La silhouette des villages ou le tracé boisé des vallées que l'on peut suivre facilement dans le panorama ponctuent les vastes étendues agricoles omniprésentes et les perspectives lointaines.**

Dans ce paysage pour le moins épuré, tout élément vertical devient un point de repère (calvaires entouré d'arbres, clochers d'église, châteaux d'eau, lignes électrique et bien sur les éoliennes).



Photographie 5. La plaine céréalière à Bazoches-en-Dunois

> Les surfaces boisées

Les pratiques agricoles ont entretenues de grands territoires uniformes et une présence boisée réduite. L'occupation forestière est ponctuelle (bois, bosquets) et ne représente **qu'une faible portion de la plaine agricole**.

A part quelques massifs (Bois de Cambrai, Bois de Moronville, Bois des Vallées, **et le plus important d'entre eux : le Bois de Moléans**), **l'arbre n'a jamais été très représenté en Beauce et il n'existe pas de document historique attestant l'existence préalable d'une forêt qui aurait été défrichée au moyen-âge ou avant.**

Ici le végétal n'est pas absent des environs de Cormainville car des bois sont associés aux versants plus pentus de la Conie avec le bois de Moronville (à 1 km du projet) et le Bois des vallées (3 km). Les axes routiers sont aussi parfois soulignés d'un alignement d'arbres, véritable repère géométrique sur les horizons cultivés



Photographie 6. Soulignement de la Conie après le Bois de Moronville
(vue depuis la RD935 à hauteur de Courbehaye)

> Les zones urbanisées

Historiquement, le territoire compte un pôle urbain qui a su conserver son importance **au cours du temps. Il s'agit de la ville de Châteaudun. S'agissant de la plus grande ville du périmètre étudié en termes d'habitants, c'est elle qui rassemble le plus d'activités ou de services ; c'est elle également qui constitue le point de convergence des infrastructures de transport. Toutefois Châteaudun est distante d'une vingtaine de kilomètres du projet et ne présente pas véritablement d'enjeu sur le plan du paysage.**

Dans l'aire d'étude éloignée du projet, on relève les villes secondaires suivantes : Janville à 19 km, Bonneval et Artenay à 17 km, Voves à 15 km, Patay à 7 km. Dans sa catégorie, cette dernière est la plus proche du parc éolien. Sa périphérie nord laisse voir une perspective sur le parc des Trois Muids et la centrale éolienne de Patay (directement visible en sortie d'agglomération avec les premières éoliennes à 1 km), ainsi qu'en direction de Cormainville qui se trouve dans l'axe de la chaussée (RD935).

Le plateau agricole est occupé par un maillage de villages groupés espacés de quelques kilomètres les uns des autres. Ils sont visibles de loin et repérables **à l'aide des clochers et des châteaux d'eau ; il est d'ailleurs courant que leur silhouette soit associée à la présence d'un parc éolien. D'une manière générale les villages beaucerons sont situés, soit au centre d'un système convergeant de voies et de chemins, soit plus structurés avec une chaussée principale (en vallée ou sur une voie de circulation fréquentée). Traditionnellement les habitations tournent le dos à la plaine et se trouvent dans une silhouette plus ou moins végétalisée (plantations dans les propriétés : les ouches). Ils ponctuent ainsi le paysage agricole qui les entoure. Dans la plaine, on trouve également des hameaux et les traditionnelles fermes beaucerons à cour carrée. Un certain nombre d'entre elles essaient la plaine et sont situés à proximité du site éolien de Cormainville.**

Selon la position qu'ils occupent, les villages et les hameaux proches du site d'étude sont dans deux configurations simples. Soit ce sont des villages de plateau, soit ils sont situés sur un rebord de la vallée de la Conie. On relève :

- sur le plateau les villages et hameaux sont localisés dans un même référentiel altimétrique que le parc éolien, Cormainville, Baignolet, Orgères-en-Beauce, Loigny-la-Bataille, Guillonville, Bazoches-en-Dunois ;
- sur le bras de la Conie, Nottonville, Pontault, Courbehaye, Ormoy, Fontenay-sur-Conie.



Photographie 7. Les silhouettes de la Maladrerie et d'Orgères-en-Beauce dans l'enfilade
(vue depuis la RD927 avec le parc éolien en arrière-plan)

L'ambiance générale est très nettement marquée par la prédominance de l'agriculture céréalière qui occupe partout le plateau alentour.

La vallée de la Conie rapporte à elle quelques surfaces boisées intéressantes (Bois de Cambrai, Bois de Moronville, Bois des Vallées) dans le grand **paysage où par ailleurs l'arbre est** peu présent.

La zone d'implantation potentielle vient prendre place sur le plateau calcaire entre les villages de **Cormainville, Courbehaye, et Guillonville. A ces villages viennent s'ajouter différents hameaux et des fermes traditionnelles à cour carrée.**

2.1.2.4. LES INFRASTRUCTURES

Le territoire est desservi par divers axes de communication qui ont une incidence directe sur le fondement et la perception du territoire. Dans l'**aire d'étude éloignée**, on rencontre également des lignes électriques à haute tension et plusieurs parcs éoliens qui structurent le paysage.

■ LES AXES ROUTIERS

Dans ce paysage de grande plaine agricole, les infrastructures routières traversent le plateau suivant les vallées et la disposition des lieux de vie.

Dans les alentours, les villes de **Châteaudun et d'Orléans** forment des pôles **d'attraction urbaine importants**, depuis lesquels part en étoile un **réseau d'axes de circulation majeurs** (RN20, RN154, RD17, RD927, RD955) qui traversent la plaine agricole sur de grandes distances.

L'**autoroute A10** est l'**axe le plus important** qui dessert le territoire. Il chemine à travers la Beauce et se pose comme un élément structurant **à l'échelle nationale**.

Ces voies sont des lignes de force importantes, depuis lesquelles le paysage peut-être lu et appréhendé avec une grande amplitude.

Ce premier réseau est complété par des axes secondaires et des axes de desserte des lieux de vie. Dans cette catégorie, on peut distinguer les routes qui sillonnent le plateau (RD935, RD107, RD27...), et dans une moindre mesure celles qui sont associées aux vallées (RD110...).

Les routes de vallées possèdent des perspectives plus limitées en raison des boisements qui accompagnent les coteaux. Les vues depuis les axes de plateau sont quant à elles largement étendues sur le paysage.

■ LES AXES FERROVIAIRES

Le territoire est sous l'influence des grandes métropoles régionales que sont Chartres, Orléans et Paris. Les dessertes d'importance majeure qui sont identifiées sur le territoire sont les suivantes :

- Ligne TER et TGV Tour/Paris via Châteaudun, Bonneval et Voves (**vers l'ouest et le nord**). Plusieurs parcs en exploitation en sont distants de moins de 2 km (parc éolien de Bonneval, parc de Neuvy et Villars, parc le Moulin d'Emanville). Avec un éloignement de 14 km du projet et les parcs proches de la voie ferrée, il n'y a pas d'enjeu identifié avec le projet de densification de Cormainville ;
- Ligne TER Orléans/Paris via Artenay (**vers l'est au-delà de l'A10**). De la même manière, l'éloignement (ici 17 km) et la présence de parcs en exploitation dans l'intervalle compris entre la voie ferrée et Cormainville réduisent les enjeux de perception visuelle du site éolien.

■ LES LIGNES ÉLECTRIQUES

Les grands faisceaux de lignes électriques à haute tension sont localisés à une quinzaine de kilomètres de Cormainville :

- Parallèlement à l'autoroute A10 entre Orléans, Toury et Janville ;
- Depuis Janville l'un d'eux prend la direction de Chartres en accompagnant strictement le tracé de la RN154 via Ymonville.

Ce sont des équipements visuellement imposants qui traversent la Beauce dans les secteurs est et nord de l'**aire d'étude** éloignée.



Cf. Carte 5 Eléments structurants p23



Photographie 8. La RD927 et son alignement d'arbres caractéristique des environs de Cormainville (vue prise après Orgères-en-Beauce)

■ LES INFRASTRUCTURES VERTICALES ET LES PARCS ÉOLIENS

Dans ce paysage étendu et plat, les éléments érigés prennent rapidement une grande importance visuelle.

Avant le développement de l'éolien, les éléments verticaux étaient représentés par les clochers, les châteaux d'eau, les moulins et les silos agricoles **comme autant de points d'appel**. Le paysage traditionnel a évolué et désormais, les parcs éoliens occupent une place significative sur les plateaux agricoles.

Le parc en exploitation de Cormainville concerne directement la zone d'implantation potentielle **qui s'inscrit** comme une densification envisagée au cœur même de ce parc.

D'autres installations marquent déjà ou marqueront prochainement les paysages (cf. § 1.3 Contexte éolien p11). On retient notamment :

- d'abord les sept éoliennes récemment construites sur le site de Cormainville lui-même et leur contribution à la massification du site ;
- les différents sites accordés essentiellement rassemblés dans la grande partie Nord de l'**aire d'étude** éloignée. Ils viennent souvent en extension des autres sites éoliens du territoire.



Photographie 9. Châteaux d'eau et moulin appartiennent aux repères traditionnels de la Beauce (à gauche : le *château d'eau de Civry* - à droite : le *moulin de Frouville Pensier*)

Ferme Eolienne du Bois Elie (28)

Volet paysager
du Dossier d'Autorisation Environnementale

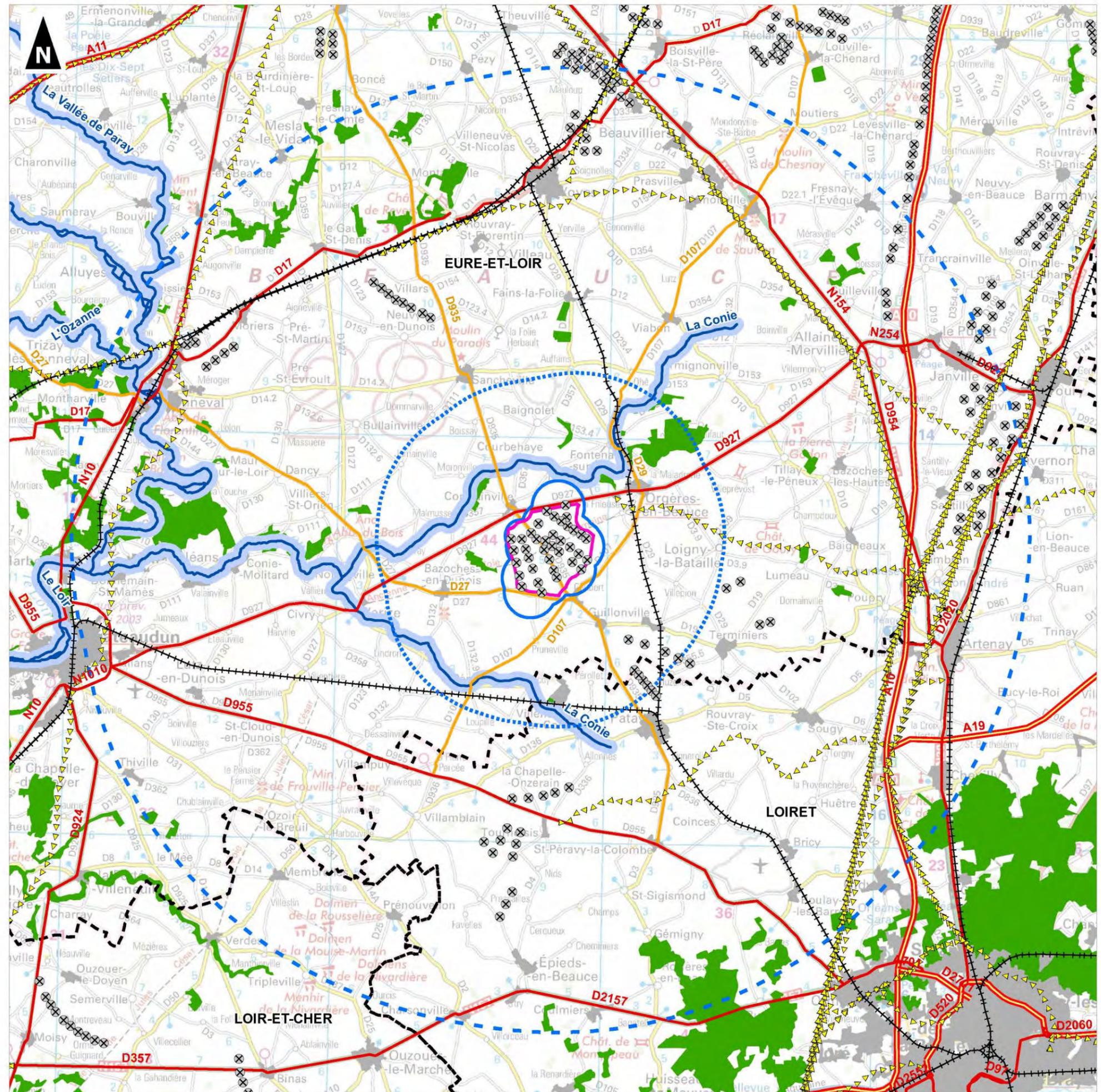
Elements structurants

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Eolienne en exploitation
-  Villes et villages
-  Boisements
-  Axe autoroutier
-  Axes routiers principaux
-  Axes routiers secondaires
-  Ligne électrique haute tension
-  Voie ferrée
-  Vallée



1:180 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.1.3. SENSIBILITÉS DE CES PAYSAGES

2.1.3.1. L'IMPACT VISUEL DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DANS LE PAYSAGE

■ GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LE PAYSAGE

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception.

S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement.

La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **l'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...). Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux. En effet, un paysage bocager présente une surface morcelée non adaptée à l'implantation d'un grand parc éolien (champ de vision étroit), ce dernier se révélant mieux adapté à de grandes surfaces horizontales comme les plaines agricoles (champ de vision large) ;

- **la présence de filtres ou d'écrans visuels** tels que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;

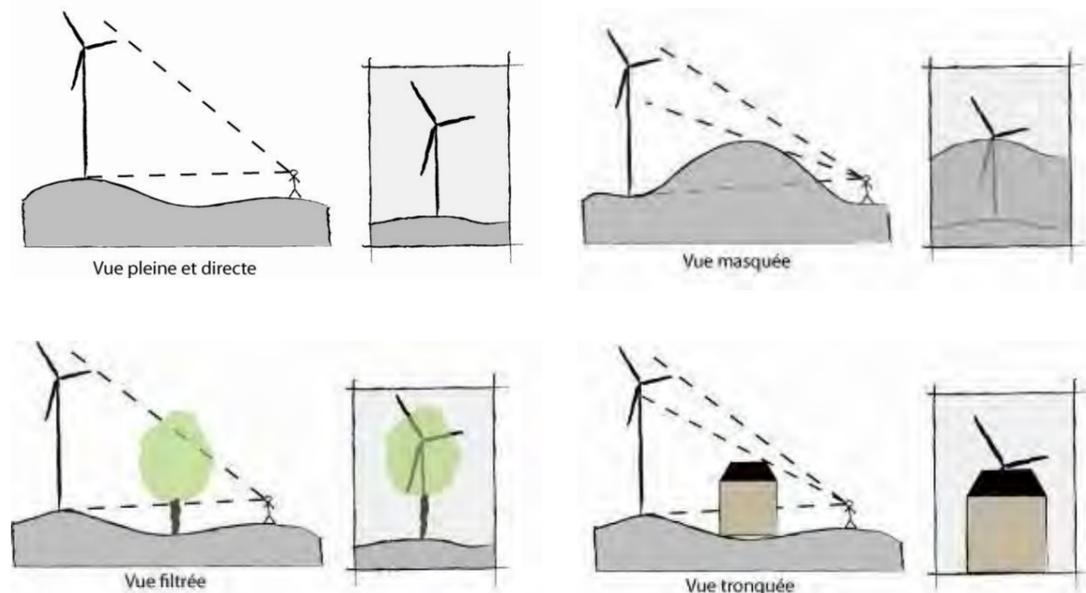


Figure 8. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères

- **la présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, château d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes ;

- **la distance par rapport au site d'implantation du parc** qui diminue la sensibilité des paysage : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels ;

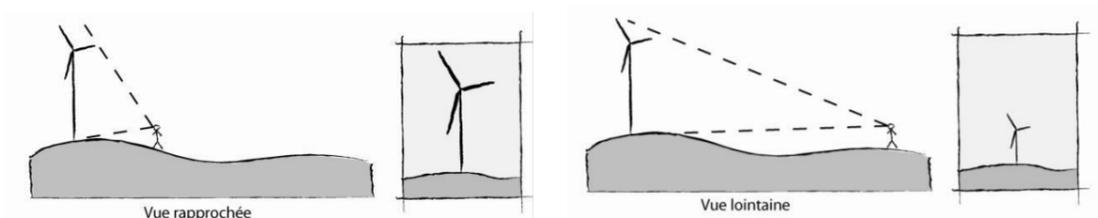


Figure 9. Impact des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance

- **la fréquentation** : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.

■ ANALYSE DES INTERACTIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE AVEC LE PAYSAGE

La zone d'implantation potentielle appartient à l'unité paysagère de la Beauce, sur l'interface entre les sous-unités Cœur de Beauce et Beauce dunoise. On y observe de vastes panoramas plats avec une forte représentation de la grande culture industrielle. Le plateau y est visuellement très dégagé avec un paysage homogène mais pourtant spectaculaire par l'ampleur de son échelle et de la force qu'il dégage. C'est aussi un paysage très anthropisé par les mutations agricoles dont le territoire a fait l'objet.

La végétation est peu représentée dans le paysage et c'est essentiellement la vallée de la Conie qui en est pourvoyeuse dès lors qu'on se situe à proximité. Mais après 1 ou 2 kilomètres l'amplitude du dégagement visuel reprend le dessus.

Parmi les vastes panoramas agricoles, les éléments verticaux et les occupations horizontales prennent vite une place prépondérante. Les voies de circulation, les chemins agricoles, et tous les équipements industriels (lignes haute tension, silos, parcs éoliens) attirent le regard et concourent à structurer l'espace.

L'horizon paysager du site est très ouvert. Dans ce territoire majoritairement occupé par de grandes parcelles cultivées, le regard peut se perdre avec un minimum d'entraves sur les arrières plans. La grande homogénéité du relief aidant, le maintien des contacts visuels avec les points de repères est donc assuré sur de belles distances.

Toutefois la portée du regard est aussi soumise aux éléments de composition qui peuvent s'interposer dans le champ visuel. Ainsi certains micro-reliefs, des bosquets résiduels en plaine ou liés aux villages proches viennent s'intercaler et filtrer le regard sur l'horizon. Ainsi la perception sur la zone d'implantation potentielle est globalement forte. Naturellement elle s'amenuise sensiblement avec l'éloignement mais demeure possible car il y a peu d'effets de masques liés notamment au relief.



Photographie 10. Le site du projet vu depuis le nord près de Courbehaye, la Conie au premier plan



Photographie 11. Le site du projet vu depuis l'Ouest le long de la RD927 à hauteur de Secouray



Photographie 12. Le site du projet entre Loigny-la-Bataille et Orgères-en-Beauce



Photographie 13. Le site du projet vu depuis le sud à la sortie est de Pruneville

2.1.3.2. PERCEPTION DEPUIS LES ZONES BÂTIES PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

■ GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX LIEUX DE VIE

La sensibilité des villages au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- les villages promontoires (1) et de plateau relativement plat et ouvert présentent une sensibilité accrue, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg,
- les villages de plateau ondulé (2) offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations marquées du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions,
- les villages de haut de vallon (3) présentent essentiellement une sensibilité au niveau de leur frange exposée, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb,
- les villages de fond de vallée (4) sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb,
- les villages des massifs forestiers (5) ou les villages-bosquets (ceinture arborée dense) présentent des sensibilités moindres ou peu de sensibilités, les vues vers le site étant filtrées par la végétation.

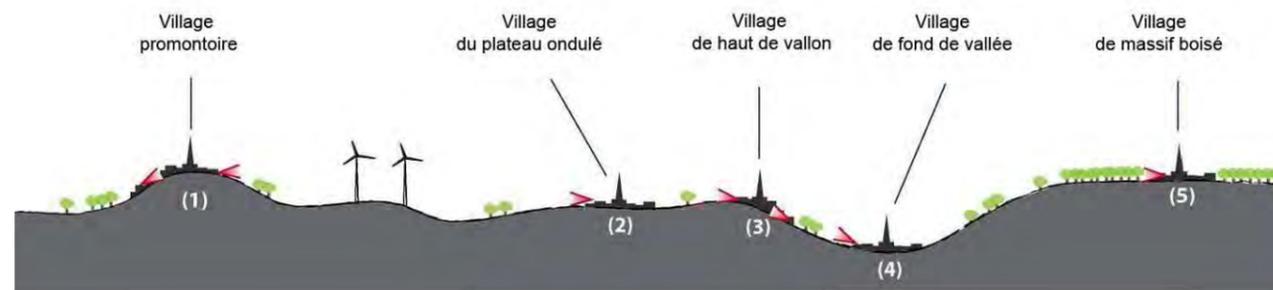


Figure 10. Situation des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages

Les lieux de vie les plus sensibles sont les villages proches, qu'ils soient localisés sur le plateau ou dans une dépression du relief, et les villages éloignés situés sur des points hauts du paysage. Le site éolien doit alors respecter un recul suffisant pour contenir les effets d'écrasement, de surplomb et de rapport d'échelle disproportionnés.

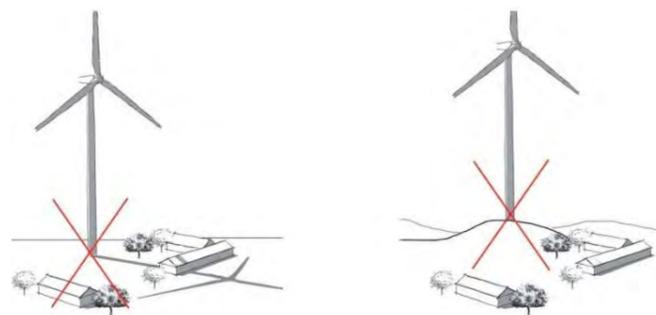


Figure 11. Ce que l'on entend par effet d'écrasement et effet de surplomb

■ ANALYSE DES INTERACTIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE AVEC LES ZONES BÂTIES

> Les centres bourgs les plus proches

Les communes susceptibles d'entrer directement en interaction avec la ZIP sont les quatre villages les plus proches, à savoir Cormainville, Orgères-en-Beauce, Guillonville (et ses trois hameaux) et Bazoches-en-Dunois.

Le village de Cormainville (~ 1,3 km des premières éoliennes) :

Cormainville est un village à l'aspect ramassé situé sur le plateau. La frange urbaine est constituée des limites de propriétés (bien végétalisées) qui sont en transition directe avec la plaine tandis que le front bâti est organisé le long des voies intérieures. Le village est le point de convergence des plusieurs départementales dont la principale est la RD927. Le parc éolien de Cormainville est localisé vers le sud-est du village.

La proximité du village avec la zone d'implantation potentielle facilite la perception des éoliennes en exploitation dans l'environnement proche. Depuis les vues en recul sur la silhouette villageoise (entrées nord) et depuis sa périphérie, les éoliennes sont nettement présentes dans le panorama local. Par ailleurs, l'urbanisation étant relativement lâche, cela offre des percées visuelles avec quelques éoliennes visibles depuis le cœur du village. Ces fenêtres sont toutefois réduites par la végétation et le bâti proche.



Photographie 14. La silhouette de Cormainville et les alignements en arrière-plan depuis l'entrée nord



Photographie 15. Fenêtre visuelle depuis le centre de Cormainville



Photographie 16. Perception générale de Cormainville depuis l'arrivée est sur la RD927

Le village d'**Orgères en Beauce** (~ 3,1 km des premières éoliennes) :

Orgères-en-Beauce est un village bosquet installé sur le plateau au sud de la Conie et traversé **d'est en ouest** par la RD927. Les premières éoliennes du parc de Cormainville sont situés à environ 3 km de distance en direction de l'ouest.

La frange urbaine est ouverte sur le paysage environnant avec de nombreuses fenêtres visuelles depuis les entrées/sorties qui permettent de voir le parc **actuel s'étaler dans la plaine**.

A l'approche d'Orgères, on distingue les positions où le parc apparaît à l'arrière-plan de la silhouette du village (depuis le quart nord-ouest : RD927, RD132.4, RD153.4) de celles où il sera en position latérale avec une interaction moindre car la confrontation ne sera plus directe (entrée sud via la RD29). La RD927 est localement l'une des voies les plus fréquentées ; lors d'un transit, elle permet à la fois des vues lors de l'arrivée sur Orgères par l'est, puis en quittant l'agglomération en direction de Cormainville.

Toutefois avec la distance, on ne voit pas les éoliennes depuis le centre urbain de la commune.



Photographie 17. Interaction entre Orgères-en-Beauce et le parc situé en arrière-plan depuis la RD132.4



Photographie 18. Autre vue de la ZIP depuis la RD927 entre la Maladrerie et Orgères-en-Beauce



Photographie 19. Perception générale de Cormainville depuis l'arrivée est sur la RD927

Le village de Guillonville :

Situé au sud du projet, le village de Guillonville est constitué de quatre hameaux : Guillonville, Gaubert, Pruneville et Bourneville. Depuis les points de vue en recul par rapport à leur silhouette et à partir de leurs franges urbaines **respectives, les grandes ouvertures sur le paysage du plateau avoisinant s'inscrivent dans les perspectives** du parc en exploitation et par la même occasion en direction du projet de densification qui est strictement contenu dans son emprise.

Par ailleurs, leurs ambiances intérieures peuvent également être concernées par la présence des éoliennes, soit en raison des fenêtres visuelles entre le bâti, soit **en raison de l'orientation des chaussées qui permettent, en certains endroits, de voir le rotor de certaines des éoliennes**.

Le hameau de Guillonville (~ 2,4 km des premières éoliennes) :



Photographie 20. Depuis Patay, l'arrivée sud vers Guillonville et le parc éolien



Photographie 21. L'entrée dans Guillonville par la RD935



Photographie 22. La sortie de Guillonville et la silhouette de Gaubert en relation avec le parc situé derrière

Le hameau de Gaubert (~ 1 km des premières éoliennes) :

La rue de l'Etoile est dans l'axe d'un alignement d'éoliennes tandis que les bâti masquent les autres installations.



Photographie 23. La rue de l'Etoile à Gaubert et les deux éoliennes en perspective



Photographie 24. La sortie de Gaubert en direction de Villevé

Le hameau de Pruneville (~ 2,2 km des premières éoliennes) :

Sur le plateau, la RD107 présente une grande enfilade menant de Pruneville à Bourneville. Les silhouettes végétalisées des deux hameaux ponctuent la plaine comme deux marqueurs dans le panorama ; alors que le parc de Cormainville occupe quant à lui l'arrière-plan.



Photographie 25. Le grand paysage lors de l'arrivée dans Pruneville et Bourneville



Photographie 26. La sortie de Pruneville, la silhouette de Bourneville avec son château d'eau

Le hameau de Bourneville (~ 1,2 km des premières éoliennes) :

Le hameau de Bourneville est constitué de deux fermes traditionnelles à cours carrée installées au milieu des étendues agricoles. Ce lieu de vie dispose de vues entièrement ouvertes sur le plateau alentour avec une vue directe sur les éoliennes actuellement en exploitation (et donc sur la ZIP).



Photographie 27. Vue sur la plaine depuis les fermes de Bourneville

Le village de Bazoches-en-Dunois (~ 3,5 km des premières éoliennes) :

Bazoches-en-Dunois est nettement plus éloignée que les villages précédents car les premières éoliennes sont situées à plus de 3 km. C'est un village bosquet installé sur le plateau avec une urbanisation regroupée à l'intersection des RD27 et RD132. Sa couronne végétale est bien représentée.

Aux abords, les vues sont bien dégagées vers la plaine, à la fois depuis les arrivées sud et ouest et depuis les sorties nord et est. Cette configuration met en perspective la silhouette villageoise à son approche et la zone d'implantation potentielle qui habille l'arrière-plan.



Photographie 28. Vue conjointe entre la silhouette de Bazoches-en-Dunois et le parc éolien



Photographie 29. Perception sur la ZIP depuis la sortie de Bazoches-en-Dunois